

**Arrêté fixant le tableau d'avancement de l'année 2025
au grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.**

Le Maire de Château-Thébaud

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79-1 (*) et son article 80,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

VU la délibération n°8 du 10 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 22 juin 2021 après avis du comité technique,

A R R E T E

Article 1 Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants :

1 – Mme MOISAN Béatrice

Proportion homme/femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement*

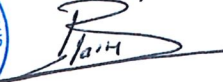
Proportion homme/femme des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaire(s) concernés (s).

Fait à Château-Thébaud, le 12 mai 2025.



Le Maire,


Alain Blaise

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 14/05/25

(Signature de l'agent)

